

## Compte-Rendu Réunion CSE du 20 Avril 2020 Skype de 10H00 à 12H00

Présidence : Claude GEOFFROY

Invitée : Florence LAURENT  
Florence CABARTIER

### Membres Titulaires présents :

Séverine CHILLON  
Aurore DONIN DE ROSIERE  
Sophie HERBELOT  
Cécile CAROUJAT

### Membres Suppléants présents :

Sandrine DIEZ  
Sarah BERNARDI  
Virginie FONTAINE  
Jérôme JACQUOT

La réunion du CSE s'est ouverte le 20 avril 2020 à 10h00 par visioconférence, en présence de tous les membres Titulaires et Suppléants, de son Président, assisté du Responsable RH ainsi qu'en invitée, Florence CABARTIER, Responsable Qualité-Sécurité-RGPD.

### 1- Point sur les types de masques, gel hydro alcoolique, les stocks et commandes nécessaires pour la sécurité des salariés et stagiaires.

Une commande vient d'être passée pour l'achat de masques en tissu à destination des salariés et des stagiaires de POINFOR.

Masques en tissu de qualité AFNOR en cours de labérisation. Masque permettant de se protéger de 90 à 95% des particules projetées.

Il s'agit d'un masque 3 couches :

1 tissu microfibre 85gm<sup>2</sup>  
1 Maille PES enduite PU traité anti microbien  
1 tissu microfibre 85gm<sup>2</sup>

Le produit est lavable à 90 et réutilisable :



Un modèle simple dont les capacités de fabrication sont de 1200/jour.  
Prix 2,3 HT départ Tonnerre.



5 masques en tissu distribués à tous les salariés de POINFOR.  
2 masques en tissus distribués à tous les stagiaires de POINFOR.

Et il faut également penser aux équipements individuels pour les intervenants extérieurs.

Des machines à laver et sécher vont être achetées et installées sur les antennes de Langres, Chaumont, Troyes et Migennes afin de pouvoir laver et sécher les masques tous les soirs.

Pour St Dizier : pas de solution pour le moment mais la direction y réfléchit.

A Gray : une formatrice s'est portée volontaire pour prendre en charge le lavage des masques.

La direction n'a pas souhaité acheter de masques jetables pour des raisons de budget.  
Il faut compter environ 1000 masques par jour pour l'ensemble des antennes. Budget de 9000 à 10 000 euros par semaine.

La direction a également commandé et reçu 70 litres de gel hydro alcoolique.  
Claude GEOFFROY doit les distribuer dans toutes les antennes.

Un stock de lingettes désinfectantes va également être constitué.

Il est important pour POINFOR, pour la sécurité des salariés et des stagiaires, de maîtriser la source des équipements de protection.  
Les stagiaires devront porter les masques fournis par POINFOR.  
Il faudra appliquer une grande rigueur concernant les gestes barrière et les salariés devront se porter garant de toutes les procédures et règles de sécurité et d'hygiène instaurées.

Pour le moment, POINFOR anticipe le travail de réflexion sur la reprise du travail le 11 mai, si cette date est maintenue par le gouvernement.

La direction est en attente de précisions gouvernementales et des fiches métier de la part de la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle du ministère du travail).

## **2- Point sur les propositions par antenne des zones et barrières à mettre en place. Réflexion sur les modes d'organisation du travail pour limiter les contacts.**

A la reprise du travail le 11 mai, les salariés reprendront seuls avant les stagiaires. Cette semaine doit permettre aux salariés de reprendre leur marque mais aussi de mettre en place le plan d'action permettant de respecter les règles de sécurité et d'hygiène permettant l'accueil des stagiaires et la sécurité de tous.

Lors de la réunion, beaucoup d'échanges concernant les mesures à mettre en place.

Ont été évoqués, dans le désordre :

- L'achat de plexi glace pour les accueils
- Le marquage au sol
- L'achat de téléviseurs à mettre à l'accueil pour la communication des règles
- La mise en place de calles aux portes pour éviter de toucher les portes
- Le film Cellophane sur les ordinateurs
- L'utilisation des micro-ondes, machines à café
- Les toilettes
- Les sonnettes aux portes
- La prise de température obligatoire ou non
- Les horaires des pauses, lieu de pause
- L'organisation des salles
- Le règlement intérieur

Tous ces points et d'autres encore doivent être pensés pour l'entité POINFOR mais aussi pour chaque antenne en fonction de ses locaux et structurations.

La direction propose de nommer pour chaque antenne un(e) Référent COVID-19. Référent volontaire en charge du maintien des règles de sécurité et d'hygiène mises en place.  
Il pourrait s'agir d'un salarié SST (Sauveteur Secouriste du travail).

Il faudrait établir la fiche de poste de ce référent avec ses compétences, activités et tâches à réaliser. Il serait garant du respect des bonnes règles. Il travaillerait en collaboration avec la direction et pourra effectuer les remontées nécessaires au bon déroulement de ces règles. Cette personne devra être présente au maximum sur l'antenne.

Florence LAURENT évoque également la Commission CSSCT (Commission de santé, sécurité et conditions de travail) dépendante du CSE. L'objectif de cette commission est de veiller au respect et à la mise en œuvre des DU (Document Unique) et au bien-être au travail.

**Claude GEOFFROY met l'accent sur la nécessité d'élaborer un plan d'action co-construit avec les salariés à mettre en place pour le retour au travail.**

Il est nécessaire de trouver des solutions, de s'assurer que ces solutions soient fiables et d'être capable de tenir ces solutions dans le temps.

Il est nécessaire d'effectuer un inventaire des mesures de protection antenne par antenne, de **co-construire des réponses tout en individualisant en fonction des sites**.  
Cependant des mesures transversales seront standardisées à Tout POINFOR.

Un support de communication (power point) doit être créé pour la 1<sup>ère</sup> matinée d'accueil des stagiaires. Et celui-ci sera le même pour toutes les antennes. Ce support reprendra toutes les règles et mesures de protection à respecter :

Comment je mets mon masque,  
Comment je me lave les mains,  
Comment je respecte les règles barrières  
Comment vivre ensemble....

Ensuite des précisions seront apportées sur les temps, les lieux... en fonction des antennes.

La communication devra être large, répétitive et pédagogique.

Les formateurs seront garants de la communication de ces nouvelles mesures de sécurité et organisation de travail.

Le règlement intérieur va évoluer en prenant en compte ces nouvelles dispositions. Si un stagiaire ne souhaite pas se soumettre aux règles définies, il ne pourra pas avoir accès au centre.

Est évoqué également le fait d'envoyer avant la reprise des stagiaires, « les conditions pour rentrer au centre » afin que les stagiaires soient informés de mesures prises.

Un groupe par antenne va être constitué avec le responsable d'antenne, un membre du CSE, et des formateurs et personnes de l'accueil afin de lister et mettre en lumière toutes les règles à appliquer. Il faut penser à tout un système de qualité, à toutes les étapes à partir de l'entrée dans le centre et à la vie quotidienne du centre en incluant ces nouvelles dispositions de sécurité.

Claude GEOFFROY revient vers nous rapidement pour la composition de ces groupes et les dates de visite pour chaque antenne.

Une réunion est prévue le mardi 28 avril pour la mise en commun de tous ces travaux.

**La communication via ce support, l'alimentation du DU (Document Unique), les visites dans les centres, la réflexion sur les sanctions à apporter en cas de non-respect de ces règles, la vérification dans le temps du respect des procédures, doivent permettre à POINFOR d'accueillir de nouveau les salariés et stagiaires dans les meilleures conditions possibles et surtout en respectant les nouvelles règles de vivre ensemble et les mesures de sécurité.**

#### **Retour des salariés de POINFOR :**

Le retour des salariés se fera sur la base du volontariat dans un premier temps.

La direction devra statuer et trouver des modes de fonctionnement singularisés au cas par cas.

POINFOR souhaite apporter toute la bienveillance à l'égard des salariés et souhaitent les accompagner au mieux dans une prise de travail sereine.

Des aménagements seront trouvés pour concilier le contexte actuel et la reprise de travail.

Le chômage partiel pourra encore être appliqué après le 11 mai, sous réserve de l'accord de poursuite de l'indemnisation d'activité partielle de la DIRECTE compte tenu de la reprise.

Le télétravail et la réduction d'activité seront encore d'actualité pour certains salariés.

Claude GEOFFROY nous informe que l'équipe encadrante va participer à un atelier de sensibilisation sur le thème Manager en univers Post Traumatique.

### **3- Point sur le Document Unique de sécurité.**

Florence CABARTIER tient à jour le DU mais nous informe que beaucoup de points seront rajoutés au fur et à mesure en fonction des décisions prises et évolution des situations et contextes.

Questions salariés :

**4- Le chômage partiel suspend le contrat de travail. De ce fait, l'acquisition des 2,5 jours de congés payés mensuels se fait-elle normalement ou pas ? (Même principe qu'un congé parental)**

**OUI** l'acquisition des 2,5 jours de CP se fait normalement. Pas de suspension en cas de chômage partiel.

**5- La situation actuelle peut-elle être prise en compte comme cas exceptionnel pour débloquer l'argent de la participation ?**

**NON.** En référence la liste des cas exceptionnels et l'urgence sanitaire n'est pas un cas exceptionnel :

Déblocage Participation:

A ce jour, les motifs légitimes de déblocage anticipés n'ont pas évolué

- Mariage, conclusion d'un Pacs
- Naissance (ou adoption) d'un enfant, à partir du 3<sup>ème</sup>
- Divorce, séparation, dissolution d'un Pacs, avec la garde d'au moins un enfant
- Invalidité (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs, ses enfants)
- Décès (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs)
- Rupture du contrat de travail (licenciement ou démission)
- Surendettement
- Création ou reprise d'entreprise (par le salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs, ses enfants)
- Acquisition d'une résidence principale (ou travaux d'agrandissement ou remise en état suite à catastrophe naturelle).

**6- Les différentes antennes vont-elles être fermées comme prévu pour les vacances de cet été ?**

Les différentes antennes seront fermées cet été mais différemment et peut-être pas aux dates prévues.

En fonction des consignes, une réorganisation des activités va s'opérer pour favoriser la reprise progressive des activités et retrouver un rythme qui stabilise et accompagne notre activité. Notre volonté est de trouver le bon compromis entre les besoins des salariés et les réalités économiques de la structure. Les activités vont reprendre mais en décalé par rapport aux calendriers initiaux.

A ce jour aucune demande de CP n'a été validée pour cet été.

L'obligation légale pour l'entreprise est d'octroyer 2 semaines consécutives de CP au titre du congé principal entre 1<sup>er</sup> Mai et le 31 Octobre.

Claude GEOFFROY ajoute qu'il faudra concilier les besoins de POINFOR et de chaque salarié en fonction de l'activité.

#### 7- Questions diverses.

Retour concernant les salariés devant poser des CP ou RTT. Les salariés concernés ont-ils posé des CP ou RTT ?

Les responsables d'antennes doivent se rapprocher des salariés concernés cette semaine. Florence LAURENT indique que quelques personnes ont posé des CP et quelques personnes ont ouvert leur CET.

La séance est levée à 12H00 par le président Claude GEOFFROY.

Le 23/04/2020  
Geoffroy Claude  


Le 23/04/2020  
Aurore DUVIVIER DE POSIERE  
